

Document de référence

(Version originale : anglais)

Table Ronde 2 – Intégrer la migration dans la planification du développement

TR 2.1 : Soutenir le développement national par le biais de processus d'intégration de la migration, de profils migratoires élargis et de stratégies de réduction de la pauvreté

Co-présidents de la TR 2.1 : Maroc et Suisse

Membres de l'équipe de préparation de la Session: Bangladesh, Jamaïque, Madagascar, Maurice, Moldavie, Niger, Nigeria, Philippines, Tunisie, Suède, PNUD, OIM, CIDPM, CEGPD, UE et l'Université de Georgetown

Coordinateurs de la Table Ronde 2 : Dr Rolph Jenny ; Viraj Ghoorah Latanraj

Ce document a été préparé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM), le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (CIDPM), la Coopération Suisse pour le Développement et l'Université de Georgetown, avec la contribution de l'équipe gouvernementale de la TR 2.1 et le coordinateur de la TR 2, le Dr Rolph Jenny. L'objectif du document est d'informer et de faciliter les discussions de la Table ronde 2.1 durant le sommet du FMMD qui se tiendra à Maurice en novembre 2012. Le traitement du thème de la session 2.1 n'est pas exhaustif et ne reflète pas nécessairement l'opinion des organisateurs du FMMD ou des gouvernements engagés dans le processus du FMMD.

Introduction

Le Président du FMMD 2012 a fait du thème de « l'Intégration de la migration dans la planification du développement » l'une des principales questions à être adressées par le sommet du Forum mondial de cette année. S'appuyant sur des débats précédents du FMMD, l'objectif de la Session 2.1 est d'accentuer l'emphase sur les outils de planification requis pour permettre aux gouvernements d'inclure la migration dans la planification du développement, plus particulièrement d'intégrer la migration au sein des procédures de planification du développement et dans les profils migratoires élargis. D'autres stratégies reliées au développement et à la réduction de la pauvreté, telles que les Documents de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) seront adressées, entre autres dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Deux ateliers de préparation ont eu lieu pour préparer la session, notamment : « *Factoring Migration into Development Planning* » à Maurice les 12 et 13 juin 2012, et « *Promoting Policy Coherence for Development in International Migration Issues* » à Bruxelles le 26 juin 2012. La Session de novembre 2012 s'appuiera également sur d'autres activités du « *ad hoc Working Group on Policy Coherence, Data and Research* ».

La session continuera les débats précédents du FMMD sur les *concepts* sous-jacents aux outils de planification susmentionnés, dans le contexte du défi global consistant à promouvoir des mesures cohérentes en faveur du développement de la Cohérence des politiques pour le développement (CPD) en matière de politiques et pratiques en ce qui concerne la migration et le développement. La session évaluera les *progrès concrets* faits par les gouvernements et la Commission Européenne en termes de planification et de mise en œuvre de procédures d'intégration de la migration au développement, et des profils migratoires connexes ; elle inclura également les DSRP dans la composante d'intégration. Ceci requerra une analyse systématique des processus politiques aux niveaux inter-gouvernemental, multilatéral et des parties prenantes multiples. Une plus grande attention sera accordée à la capacité nationale et aux mécanismes de coordination requis, au sein des gouvernements et au-delà, afin d'assurer l'amélioration de la cohérence des programmes et des arrangements institutionnels. L'emphase sera également mise sur la manière dont les gouvernements intéressés et d'autres acteurs, incluant le Groupe de Migration Globale (GMG), partagent l'information quant à la mise en application de ces outils de planification.

Objectifs de la Session

- a) Pour faire suite aux recommandations issues des FMMD précédents, **augmenter la prise de conscience et approfondir la compréhension des motifs et concepts** sous-jacents à l'outil de l'intégration de la migration dans la planification du développement, aux stratégies d'élaboration de profils migratoires élargis, et autres stratégies de développement reliées à la migration, incluant les Documents de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).
- b) **Évaluer les progrès concrets faits par les gouvernements** et d'autres acteurs en termes de mise en œuvre des outils de planification évoqués ci-dessous, à la lueur de leurs efforts pour promouvoir la Cohérence des politiques pour le développement (CPD) dans le domaine des politiques et pratiques de la migration et du développement.
- c) Poursuivre les discussions du FMMD sur **la capacité nationale**, et sur **les politiques, la cohérence des programmes et des arrangements institutionnels y relatifs**, pour lier plus efficacement la planification et les stratégies de la migration au développement.
- d) Assurer **un partage d'information** continu entre les gouvernements et entre les gouvernements et les acteurs non-étatiques à propos de ces outils.

1. Description du contexte

1.1 *Exposé des motifs, concepts et définitions*

Depuis le premier Dialogue de Haut Niveau (DHN) de l'ONU sur la migration et le développement mondial en 2006, les États ont exploré, par le biais du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD), des approches collaboratives pour améliorer les avantages et contourner les impacts négatifs de la migration sur le développement. Les discussions et les questions débattues au FMMD se sont développées considérablement depuis la première édition de ce forum en 2007. À partir de 2009, le Forum Mondial a accordé une attention particulière au sujet de *l'inclusion de la migration dans les stratégies de développement*, avec une emphase soutenue sur la nécessité de disposer de meilleures données migratoires et de promouvoir une plus grande cohérence institutionnelle et politique sur la migration et le développement. L'assimilation de ces éléments caractérise l'approche globale du FMMD concernant l'inclusion de la migration dans la planification du développement, et la compréhension des États membres quant à l'importance de la migration et du développement pour atteindre les Objectifs du millénaire (OMD), et pour réaliser l'ambition de la Déclaration millénaire que la globalisation devienne une force positive pour tous. Au-delà du DHN en 2013, l'année 2013 verra également l'événement de haut niveau concernant le cadre post-OMD. Par conséquent, cela augmentera les possibilités du DHN en matière de migration et de développement de donner lieu à des engagements de la part de l'ONU dans le but de renforcer davantage la Cohérence des politiques pour le développement (CPD). Les discussions du FMMD ont clarifié le fait que cela nécessite un soutien à la fois synergique et systématique en faveur de la réalisation des objectifs du développement, qui inclurait les dimensions de migration et de développement.

Les implications multiples de la migration pour les aspirations au développement humain des pays et communautés sont souvent plus difficiles à suivre. Peu de pays possèdent des données pertinentes et une analyse systématique sur les réalités liées à la migration auxquelles ils font face, sur le degré auquel ces réalités de migration sont affectées par leur choix législatifs et politiques, et sur leur impact sur les objectifs de développement du pays tel que formulé dans la stratégie de développement national, les stratégies spécifiques à un secteur, et/ou les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Le but d'inclure la migration dans le développement consiste à parvenir à combler ces fossés et iniquités et à permettre aux gouvernements d'adopter une approche à la fois spécifique à un contexte et proactive, pour réconcilier les aspirations de développement de leur pays avec les réalités liées à la migration auxquelles ils font face. Les outils clés de planification sont ceux de l'intégration de la migration au cœur des procédures de planification du développement et les Profils Migratoires Élargies, ainsi que des Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

1.2 *Intégrer la migration dans la planification du développement*

Bien qu'il soit un terme omniprésent dans le monde de la coopération pour le développement (où l'intégration est une approche commune aux questions transverses telles que le genre, les droits humains et l'environnement), le langage propre à l'intégration est moins familier à la « communauté migratoire » internationale. Le manuel du Groupe de migration globale (GMG) sur L'intégration de la migration dans la planification du développement a été conçu pour présenter la procédure de planification du développement aux praticiens de la migration et pour donner à ceux du développement une notion des moyens d'inclusion de la migration dans le cycle de planification du développement, ainsi que des stratégies spécifiques à certains secteurs dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation etc.

Ce manuel définit l'intégration de la migration comme « *le processus d'évaluation des implications de la migration pour toute action ou but planifié au sein d'une stratégie de développement et de réduction de la pauvreté* » (ibid.) L'intégration signifie, par conséquent, adopter une approche systématique, plutôt que ponctuelle, envers les relations entre la migration et le développement, basée sur une évaluation ou une analyse réelle de ces mêmes relations. Le processus d'intégration renforce

l'attention sur : 1) le contexte politique d'un pays, incluant la législation, les politiques et les programmes qui affectent la migration et le développement, 2) le cadre institutionnel d'un pays, incluant le rôle des différentes parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales, et la création de mécanismes de consultation durables, et 3) des cadres de coopération bilatérale et régionale, incluant le développement.

Les avantages d'adopter une approche qui favorise l'intégration de la migration dans la planification du développement comportent de multiples facettes. Tout d'abord, la décision d'intégrer la migration dans la stratégie de développement national d'un pays constitue une importante déclaration de volonté politique, qui donne mandat pour une plus grande cohérence institutionnelle et politique, et pour le développement des politiques sectorielles, en introduisant une perspective de migration. Cette même décision politique soutient l'opinion que la migration est une question qui affecte tous les aspects du développement humain, incluant les droits humains.¹ Elle permet d'identifier les fossés prévalant dans les cadres législatifs et politiques en vigueur, et suscite l'inclusion des conventions et documents internationaux requis. Cette décision devrait faciliter à la fois le financement des activités reliées à la migration et au développement, à travers la mobilisation des ressources, et l'assistance technique requise pour mener ces activités, de la part des partenaires internationaux des plans de développement (Manuel du GMG 2010, p 16).

La nature structurée et consultative du processus de planification du développement, avec ses séquences de stages successifs, d'une analyse initiale de la situation quant au classement par ordre de priorité des objectifs et à la formulation d'un plan d'action concernant la planification de mise en œuvre, et le contrôle et l'évaluation, propose un cadre de procédures pour l'intégration de la migration. Pour piloter ce processus, les pays auront besoin de mettre sur pied une structure institutionnelle dédiée pour s'assurer d'un suivi approprié et pour permettre aux parties nationales prenantes d'en prendre possession.²

1.3 Profils migratoires élargis

Le concept des Profils Migratoires (PM) fut d'abord introduit par la Commission Européenne (CE) dans son Communiqué sur la migration et le développement [Com (2005) 390] comme outil de base pour la collecte, l'analyse et le partage de données reliées à la migration. Depuis, les PM ont considérablement évolué en termes de format, de contenu et d'objectifs, et de différents types de PM ont été élaborés. Au cours des dernières années, le FMMD et le GMG ont tenté de promouvoir la compréhension mutuelle du concept des PM entre les différents acteurs chargés d'établir de tels rapports pour leurs pays respectifs. Un profil migratoire pourrait être défini comme un « *outil propre à chaque pays, conçu de concert avec un grand nombre de parties prenantes, qui peut être utilisé pour améliorer la cohérence des politiques, la constitution de politiques basées sur des faits prouvés, et l'intégration de la migration dans les plans de développement* ». ³ Le Dépositaire des profils migratoires, créé dans le cadre de la plateforme du FMMD pour les partenariats, contient des informations sur environ 150 profils migratoires existants à mi-2012, et inclut des rapports variant

¹ La migration a des impacts socio-économiques sur les enfants et les adolescents (c.-à-d. les enfants et les adolescents laissés pour compte, en cours d'émigration et se trouvant dans les pays de destination). L'intégration de la migration peut répondre aux besoins de ce groupe social vulnérable qui pourrait également inclure des filles adolescentes et des jeunes femmes. Les personnes âgées qui restent dans le pays d'origine des parents qui ont émigré font également face à des difficultés particulières.

² Bien que chaque pays trouvera sa propre solution adaptée à un contexte spécifique quant à déterminer celui qui guidera le processus de migration et quelles parties prenantes seront impliquées dans ce même processus, le manuel du GMG propose un mode de démarrage à titre indicatif pour une structure de soutien, consistant de : un point focal national destiné à chaque représentant d'un gouvernement, responsable d'administrer et de coordonner la procédure conventionnelle, un facilitateur expert pour superviser le point focal national ; un petit groupe de soutien représentatif du gouvernement, une équipe de pays des Nations Unies (UNCT) et des parties prenantes potentielles de la société civile qui proposeraient des conseils experts et une assistance technique au point central et facilitateur ; un mécanisme interministériel ; un mécanisme de consultation plus élargie des nombreuses parties prenantes.

³ *Migration Profiles : Making the Most of the Process*, OIT, 2011

entre des statistiques simples et des analyses approfondies par pays (pour 15 pays il existe plus d'un PM). Ce Dépositaire contient également un choix de documents et de manuels informatifs pour faciliter la tâche des gouvernements qui souhaiteraient élaborer un PM.

Des approches plus complètes, appelées « Profils Migratoires Élargis », ont été élaborées au cours des dernières années, avec le soutien de la CE. Les critères qui servent à caractériser un profil migratoire comme un « Profil Migratoire Élargi » ne sont toutefois pas toujours très clairs. Le Dépositaire de Profils Migratoires créé dans le cadre de la plateforme du FMMD propose **trois façons de définir les profils migratoires élargis comme suit** : « élargi » peut être interprété comme « 1) agrandir la variété des thèmes discutés dans le compte-rendu (par exemple : y inclure également les aspects sociaux et humains du développement et/ou une analyse de l'impact de la migration), 2) la mise en œuvre d'activités de construction des capacités en parallèle avec l'élaboration du compte-rendu d'un pays (par exemple faire une estimation des données, établir un cadre institutionnel, faire des études thématiques spécifiques) et/ou 3) préparer toutes les activités reliées au profil migratoire, de concert avec le gouvernement et un grand nombre de parties prenantes, incluant la société civile. » Parmi ces trois caractéristiques, la consultation et l'appropriation par la contrepartie nationale paraissent telles des conditions *sine qua non* du profil migratoire « élargi », et garantissent la durabilité de l'exercice de mise en application du PM.

Particulièrement dans leur format « élargi », les profils migratoires représentent une façon utile d'intégration de la migration au développement. En effet, au lieu d'être une fin en soi, un PM peut, au contraire, constituer le début d'un processus, puisque certains gouvernements ont créé des groupes de travail interministériels permanents sur la migration (et le développement), ce qui incarne la première étape vers l'intégration de la migration dans la planification du développement. Ce faisant, le profil migratoire en soi a pour but de permettre aux décideurs d'accéder aux données existantes de manière simple et efficace (notamment en termes de temps) d'une part, et l'exercice de ce profil permet d'autre part aux décideurs de développer leurs compétences et la mise en pratique, en interprétant correctement les données disponibles sur la migration et en les appliquant directement à leurs décisions politiques. Les groupes de travail interministériels facilitent aussi les discussions mutuelles, entre un grand nombre de ministères, à propos des politiques de migration, la cohérence et la coordination. En fonction de leur constitution et de leur mandat, ces mêmes groupes de travail peuvent soutenir des initiatives nationales et régionales dans le but d'intégrer la migration dans les plans de développement, par le biais d'analyses de situations propres à chaque pays, de contrôle et d'évaluation des résultats ainsi obtenus. L'un des défis futurs consistera à passer de la compilation des données existantes à travers les profils migratoires, à la collecte de nouvelles preuves. Les profils migratoires constituent une base de départ utile pour un exercice d'intégration et peuvent aider à définir un nouvel ordre du jour en ce qui concerne la recherche sur la migration et le développement. Toutefois, il est nécessaire de récolter des nouvelles données et d'effectuer de nouvelles recherches, notamment en ce qui concerne des données erronées sur l'âge et le sexe, dans la plupart des contextes, afin de mieux comprendre les relations complexes entre la migration, le développement et la réduction de la pauvreté.

1.4 Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)

L'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté est le mécanisme principal à travers lequel les pays à faible revenu rédigent et présentent leurs stratégies de développement. Ces stratégies doivent être orientées selon le pays et les résultats, être à la fois complètes et dotées d'une perspective à long terme, et stimuler les partenariats locaux et étrangers en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement.⁴ Les DSRP sont élaborés par des gouvernements de pays à faible revenu, avec la participation des parties prenantes locales et des partenaires de développement étrangers, incluant la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Ces documents sont mis à

⁴ Personnel du FMI et de la Banque mondiale « Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) Approach: Main Findings », 2002, disponible sur le lien suivant : <http://www.imf.org/External/NP/prspgen/review/2002/031502a.pdf>

jour tous les trois ans avec des comptes rendus de progression annuels. Les DSRP décrivent les politiques et programmes macroéconomiques, structurels, et sociaux du pays sur une période de trois ans ou plus, dans le but de promouvoir une croissance globale et de réduire la pauvreté. Ces documents décrivent également les besoins associés et les principales sources de financement.⁵

Tel que décrit par le FMI et la Banque mondiale, « les stratégies nationales de réduction de la pauvreté reconnaissent qu'une croissance saine requiert un investissement tant dans le capital humain et les infrastructures que dans les droits macroéconomiques et les politiques structurelles, la bonne gouvernance et les instituts de santé ».

Les pays cherchent à créer un climat d'investissement amélioré, pour être compétitifs sur des marchés mondiaux, et pour stimuler un développement qui soit moins dépendant des financements officiels à long terme.⁶ Lors de la première session du FMMD tenue à Bruxelles, la question de l'inclusion des thèmes liés à la migration dans les DSRP a été débattue, en reconnaissant d'une part, que les migrants et leurs salaires peuvent jouer un rôle important pour aider leurs pays d'origine à atteindre ce type de développement à long terme, et, d'autre part, que la migration devrait être un choix et non pas une nécessité. Les DSRP sont demeurés à l'ordre du jour depuis cette session de Bruxelles. La révision année après année des DSRP a démontré que plusieurs gouvernements ont reconnu que la migration tant sur le plan local qu'internationale advient mais que peu ont évalué l'envergure de ce développement. Cette analyse a conduit à la décision d'élaborer le manuel du GMG.

2. Politiques et pratiques – étapes pratiques vers l'inclusion de la migration dans la planification du développement : outils et progrès effectués

2.1 *Pilotage du manuel du GMG sur l'inclusion de la migration au cœur des stratégies nationales de développement*

Dès le début de 2011, l'Agence Suisse pour le développement et la coopération (SDC) et le groupe de travail du GMG sur le processus d'inclusion de la migration, co-présidé par le PNUD et l'OIM, soutiennent la mise en pratique du manuel du GMG dans quatre pays, dont le Bangladesh, la Jamaïque, la Moldavie et la Tunisie⁷, à travers le projet pilote intitulé « L'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement ». Ces activités témoignent d'un effort collaboratif pour traduire les discussions du FMMD en résultat tangibles au niveau de chaque pays, tout en démontrant l'approbation, par les Etats, du manuel du GMG comme un outil utile.

L'objectif du projet consiste à permettre aux pays participants d'incorporer globalement les relations entre la migration et le développement dans leurs stratégies de développement, politiques et programmes nationaux, d'une part ; et de créer des mécanismes de concertation et de contrôle durables au sein des gouvernements respectifs et avec les parties prenantes de la société civile concernés, d'autre part. Ce projet vise également à renforcer les capacités des équipes de pays de l'ONU, notamment dans les pays pilotes et sur le plan global, et à conseiller et soutenir les gouvernements et leurs partenaires en ce qui concerne les questions liées à la migration et au développement⁸. Bon nombre d'événement globaux ont eu lieu pour promouvoir l'échange

⁵ <http://www.imf.org/external/np/prsp/prsp.aspx>

⁶ *Personnel du FMI et de la Banque mondiale* « Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (DSRP) Approach: Main Findings », 2002.

⁷ *La Tunisie a remplacé le Mali comme 4^e pays pilote, à partir de septembre 2012*

⁸ A cet effet, le GMG a compilé une offre complète d'outils et de manuels disponibles sur Internet, qui rassemblent l'expertise et les ressources collectives de ses agences membres, pouvant être consultés sur son site Web (www.globalmigrationgroup.org). Intitulé le « Coin des équipes de pays de l'ONU (« UNCT corner »), le but de cette compilation est de faciliter l'accès des équipes de pays de l'ONU, ainsi que leurs partenaires au sein du gouvernement et de la société civile, aux ressources clés sur des thèmes liés à la migration et au développement, axés sur des conseils quant au *modus operandi*, des outils pratiques, des études de cas, si disponible. L'offre d'outils et de conseils a été conçue à partir des

d'expériences et d'apprentissage entre les pairs des pays participants et les autres gouvernements, dont un atelier thématique sur « l'intégration de la migration au sein des politiques de développement stratégique » tenu en Moldavie en octobre 2011 et faisant partie du processus du FMMD, une assemblée non formelle des pays pilotes avec les groupes de travail des États membres du FMMD sur la cohérence des politiques, la recherche et la collecte d'information, tenue en avril 2012 à Genève, une conférence de deux jours sur l'intégration de « la migration au sein de la planification du développement » tenue à New York par l'OIM et le « *Centre for Migration Studies* », en partenariat avec la SDC et le PNUD, ainsi qu'un atelier préparatoire en vue de la session 2.1 du FMMD, tenu les 12 et 13 juin 2012 à Maurice.

Bien que tous les pays pilotes utilisent le manuel du GMG comme guide, la conception et l'évolution de ce projet à ce jour varie d'un pays à l'autre. En Jamaïque et en Moldavie, où la mise en œuvre de ce projet est bien avancée, il est guidé par des stratégies de développement à long terme intitulées « Vision 2030 Jamaïque » et « Moldavie 2020 », respectivement, et il s'appuie sur le développement simultané des profits migratoires élargis pour les deux pays.

En Jamaïque, le principal résultat escompté du projet pilote est la formulation d'une politique nationale et d'un plan d'action international sur la migration et le développement international. Les profils migratoires élargis et le processus de développement de politiques sont institutionnellement ancrés dans un Groupe national de travail sur la migration et le développement international (« NWGIMD ») récemment fondé, et co-présidé par le « *Planning Institute of Jamaica* » et le ministre d'Etat des affaires étrangères et du commerce international, intégrant ainsi le leadership politique et l'expertise technique. Le processus inclut des experts provenant d'autres ministères et départements, d'académies, du secteur privé, et des partenaires internationaux de développement (incluant l'équipe de pays de l'ONU) et des organisations non-gouvernementales. Le groupe de travail fonctionne à travers huit sous-comités thématiques, chargés de développer des chapitres thématiques spécifiques sur la nouvelle politique nationale de migration et de développement.

Un mécanisme inclusif similaire a été créé en Moldavie, dans le cadre de la formulation de profils migratoires élargis pour le pays. Il devrait continuer à fonctionner en faveur du processus d'intégration, mené par la chancellerie de l'État de la Moldavie. De plus, l'équipe de pays de l'ONU a créé un groupe de travail dédié, qui suit le processus d'intégration, ce dernier étant fermement enraciné dans le cadre du partenariat adopté récemment entre le gouvernement de Moldavie et l'équipe de pays de l'ONU pour la période 2013-2017. Un consultant expert procède actuellement à la formulation du cadre législatif, politique et institutionnel lié à la migration et en vigueur dans le pays, et plusieurs consultations et ateliers initiaux avec les parties prenantes nationales, les équipes de pays de l'ONU, et des partenaires internationaux ont eu lieu. Le projet de Moldavie devrait aboutir à la formulation d'un cadre politique national complet sur la migration et le développement.

Des leçons initiales tirées des deux projets incluent : le rôle important d'une institution de coordination pourvue d'un mandat transversal (c.-à-d. la commission de planification ; la chancellerie d'État et le Bureau du Premier Ministre) visant à encourager une approche collective adoptée par l'ensemble du gouvernement envers la migration et le développement, l'opportunité d'avoir recours au processus d'intégration pour accélérer le dialogue avec les principaux pays de destination, les synergies qui existent entre d'autres initiatives liées à la migration et au développement telles que l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (CE-ONU ICMD), les profils migratoires élargis et les partenariats pour la migration, et l'utilité du manuel du GMG quant à proposer des principes d'éclaircissement sur le sujet. L'un des principaux obstacles rencontrés est la difficulté d'accéder à l'expertise spécialisée sur la migration et le développement afin de soutenir l'élaboration de politiques à cet égard. De plus, il y a un besoin de visualisation au-delà des efforts

faits au niveau national et d'engagement auprès des partenaires bilatéraux et régionaux, si les stratégies de politiques en cours de développement doivent être pleinement efficaces.

En s'appuyant sur l'exemple de la Jamaïque, l'atelier préparatoire du FMMD sur « L'Inclusion de la migration dans la planification du développement » tenu les 12 et 13 juin 2012 à Maurice, a rassemblé environ 80 participants provenant de gouvernements nationaux et locaux, d'organisations internationales et issues de la société civile, pour discuter des expériences existantes liées à l'intégration de la migration sur le plan national et sur le plan local de la planification du développement, et pour identifier les leçons et les recommandations clés concernant les dimensions institutionnelles, politiques et de partenariat de l'intégration de la migration. Cet atelier a également débattu certaines considérations primordiales telles que la conceptualisation de l'axe migration-développement ; le rôle de la migration interne et des gouvernements locaux dans le contexte du FMMD ; et les liens potentiels avec d'autres processus globaux, tels que le débat sur l'élaboration d'un ordre du jour post-2015.

Une partie intégrale de l'intégration de la migration consiste à créer la compréhension mutuelle des dynamiques de migration et de développement entre les gouvernements et les différentes parties prenantes. Cependant, la conception positive de la migration comme une force pour le développement, stimulée par le Dialogue de Haut Niveau (DHN) de l'ONU et nourrie par le processus de FMMD, n'est pas partagée universellement, et les différences de perspectives entre les divers acteurs doivent être comblées à tous les niveaux de gouvernance. Un accord a été passé, selon lequel l'intégration de la migration dans la planification du développement doit respecter – et doit miser à permettre et à faciliter – le choix individuel d'un individu d'émigrer de manière informée et sécurisée. De même, cet accord devrait servir à mieux répondre aux conséquences positives et négatives des décisions d'émigration individuelles pour le développement humain sur les plans local et national. Des présentations faites par des gouvernements nationaux et municipaux ont considéré d'étudier les dynamiques de migration internes comme une partie intégrale des processus de développement et des stratégies d'adaptation au changement climatique. Plusieurs gouvernements ont soulevé la question de savoir s'il est temps pour le FMMD de considérer la migration intérieure comme faisant partie de ses délibérations.

L'atelier a aussi fait appel au FMMD pour faire le lien avec d'autres processus globaux de développement visant à recommander l'inclusion des questions liées à la migration et s'assurer de la cohérence entre les différents forums, dont, entre autres, *Rio + 20*, *ICPD Beyond 2014*, la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques), la conférence de l'ONU sur les PMA, et l'ordre du jour post-2015. Il a été observé que tous ces processus pourraient constituer des forums pour débattre des questions de migration dans le cadre des défis liés au développement et de l'adaptation aux changements climatiques, et pourraient faire partie de plus grandes dynamiques de population. La société civile pourrait jouer un important rôle de plaidoyer en faisant usage, par exemple, d'un certain nombre d'objectifs en faveur de la migration et du développement, qui contribueraient à l'ordre du jour post – 2015. Il a été observé que tous ces processus pourraient constituer des forums de discussion des thèmes liés à la migration, notamment dans le contexte des défis du développement, de l'adaptation aux changements climatiques et comme un aspect des dynamiques des grandes populations. La société civile pourrait jouer un rôle prépondérant de plaidoyer, par exemple par le biais de certains objectifs de migration et de développement, servant à influencer l'ordre du jour post-2015. Le FMMD pourrait, par ailleurs, tenter de formuler des résultats ciblés dans des zones où il existe un consensus répandu entre les gouvernements, par exemple en réduisant les coûts des versements d'argent et de recrutement.

Bon nombre de pays ont partagé leur expérience en ce qui concerne l'élaboration d'une politique de migration (et de développement) complète, basée sur et/ou abondant vers leur stratégie nationale de développement. La valeur ajoutée consiste à encourager une perspective orientée vers le résultat en ce qui concerne l'élaboration, le contrôle et l'évaluation de politiques. Les défis relatés dans les comptes rendus concernent le manque de données et de capacités pour soutenir l'intégration de la migration. Les écarts de données, comportent, entre autres : a) un manque de données sur la migration, b) un

manque de données et d'analyses sur la corrélation entre la migration et les impacts du développement, et c) un manque de partage et d'harmonisation des données entre les entités gouvernementales. Des lacunes au niveau des capacités affectent tous les groupes de parties prenantes, incluant les gouvernements locaux et nationaux, la société civile, les équipes de pays de l'ONU et les corps régionaux. Parmi les suggestions pour répondre à certains de ces manquements figure la mise sur pied d'un pool d'experts de la migration et du développement, une coopération plus conséquentes entre les projets reliés selon leur adaptation spécifique, conformément au cadre d'Adaptation de Cancun, le CCCNU - Cadre sur les Changements Climatiques des Nation Unies.

L'atelier a également mis en avant les questions d'intégration de la migration au sein des stratégies de développement illustrant des acteurs locaux impliqués dans le processus d'intégration de la migration. Des représentants gouvernementaux locaux ont souligné quelques éléments clés pour parvenir à inclure les questions de migration dans la planification sur le plan local, et ont également mis l'emphase sur l'importance de proposer un service facilement accessible et un engagement actif auprès des communautés et des familles de migrants. Une condition facilitatrice clé pour permettre aux acteurs locaux de faire de la planification et d'y intégrer la migration est un certain degré de décentralisation et de transmission. Le leadership politique et la « coordination horizontale » entre les différents secteurs sont d'autres ingrédients du succès. Par exemple, dans certains pays, l'ouverture sur la Jeunesse, l'Emploi et la Migration (YEM) du fonds dédié à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM), a démontré des résultats concrets et tiré des leçons sur les processus d'intégration de la migration en au sein de stratégies sectorielles dans les domaines de l'emploi de la jeunesse et de l'entrepreneuriat. De plus, des acteurs locaux ont sollicité une mise en situation réelle et une concentration sur les meilleures pratiques courantes sur le plan local tout en se confinant aux politiques nationales en vigueur, et en recommandant également une implication active des entités des gouvernements locaux concernés dans le processus d'intégration de la migration. Finalement, la coopération sur le plan régional et sur le plan international avec d'autres villes et administrations locales a été jugée importante, ainsi que, dans le cas de la migration interne, l'entretien d'un dialogue actif avec des communautés d'origine. D'autres aperçus peuvent être attendus, suite à la seconde phase de l'Initiative Conjointe de Développement et de Migration ONU-CE.

Une considération finale évoquée est l'introduction de la *réciprocité* dans les processus d'intégration de la migration, où l'intégration serait entreprise soit conjointement soit en parallèle par les pays d'origine et de destination connectés par le même couloir de migration. Une telle approche « tandem » pourrait améliorer l'efficacité des politiques nationales en garantissant une approche à la fois coordonnée et homologue entre les différents pays, qui introduirait des considérations de développement au sein des politiques de migration et vice versa, en réconciliant les intérêts des deux côtés, idéalement par le biais de l'acceptation au niveau national de la part des nombreuses parties prenantes et des migrants et de leurs familles. La mise en pratique de concepts tels que « la mise en correspondance des emplois et des capacités », « la protection des migrants tout au long du cycle de migration », et « la migration comme une partie intégrante de l'adaptation aux changements climatiques », pourraient être facilitées, par conséquent. La réciprocité pourrait également être envisagée pour inclure plusieurs pays partenaires, par exemple en faisant partie de la coopération et de la planification du développement sur le plan régional. Des expériences faites dans ce domaine, par exemple au sein de la CE et de la région des CEEOA (Communauté Économique des États Ouest Africains) pourrait être étudiées de façon plus détaillée et partagées avec les autres processus régionaux concernés.

2.2 Mise en œuvre des Profils migratoires élargis

L'expérience relative à la mise en œuvre des profils migratoires élargis a obtenu de nombreux résultats positifs et bon nombre de défis, qui sont liés tant au développement qu'à l'utilisation des PM. Depuis, l'idée d'introduire un prototype standard de compte-rendu de migration et la mise en œuvre

des premiers PM a été réalisée en 2006⁹, l'une des principales questions étant d'assurer l'appartenance continue de ce processus aux gouvernements et le recours aux PM pour élaborer les politiques de développement stratégiques. La propriété des profils migratoires, ce qui signifie qu'ils sont planifiés, gérés et mis en œuvre selon les besoins spécifiques du pays, dépend de la capacité nationale et du soutien politique. Lorsqu'il y a eu un manque de capacités entre les différents officiels gouvernementaux sans les mesures nécessaires pour faciliter la construction de ces capacités, il est arrivé que les activités soient concentrées autour des ressources humaines les plus compétentes. Toutefois lorsque les individus ou experts externes au gouvernement, et non pas les institutions, sont ceux chargés du processus d'élaboration des profils migratoires, leur durabilité s'en ressent en conséquence.

Des exercices d'élaboration de PM actuellement en cours en Moldavie et en Serbie, avec le soutien de l'OIM, soulignent comment permettre la durabilité des PM et leur utilisation stratégique. En Serbie, par exemple, le gouvernement a débattu des mesures concernant les moyens d'institutionnalisation des profils migratoires : le projet de loi de la Serbie sur la gestion de la migration identifie des mécanismes de partage de données et prévoit une production régulière de profils migratoires. Le manuel national des profils migratoires identifie certaines informations qui devraient être partagées entre les différents acteurs nationaux ; le profil migratoire étant l'un des objectifs du « National EU Integration Programme and National Migration Management Strategy », intégré dans les tâches du Commissariat des réfugiés. En Moldavie, le gouvernement est sur le point d'établir la production annuelle de profils migratoires élargis, qui sera coordonnée par le « Bureau for migration and Asylum », tandis que le groupe de travail technique (GTT) inter-ministérielle établi en 2010 pour la coordination de l'exécution du premier profil élargi de migration de la République de Moldavie deviendrait la plateforme de discussions au sein du projet pilote d'intégration de la migration géré conjointement par le PNUD et l'OIM. De plus, le compte-rendu sur les profils migratoires élargis est utilisé comme document de référence clé pour les concertations sur la stratégie de développement nationale et sur le PNUAD (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement) 2013-2017 de l'ONU en Moldavie ; et a permis d'avoir des indices de référence quantitatifs pour l'exercice d'évaluation complet du « EU-Moldavie Mobility Partnership » (et pour la prochaine « National Migration and Asylum Strategy » adoptée en 2011. Finalement, les recommandations de l'évaluation de données initiales constituent les fondements des prochaines activités, dont l'objectif est d'améliorer les preuves de base existantes¹⁰.

Un autre moyen d'ancrer le processus des profits de migration est de les formuler au sein d'un contexte régional, ce que les États membres du « Budapest process », du « Mediterranean Transit migration Dialogue (MTM) (Migration de transit en Méditerranée)¹¹, de l'« Euromed partnership on

⁹ L'OIM fut la première organisation internationale à soutenir les gouvernements dans le processus d'élaboration des profils migratoires. En collaboration avec la CE, l'OIM a testé le concept de base des profils migratoires en Ecuador et au Sénégal en 2006, ainsi que plusieurs initiatives nationales et/ou liées aux processus ou aux dialogues de consultation régionale par la suite. En plus des projets susmentionnés, les projets les plus proéminents incluent 7 états non-membres de l'UE du Sud-est de l'Europe en 2007 ; 12 PM dans la zone de la Mer Noire en 2008 en tant que participants au projet « *Black Sea Economic Cooperation* » visant à promouvoir une gestion efficace de la migration et luttant contre le crime organisé relié aux émigrants ; 10 PM en Afrique de l'Ouest en Afrique Centrale en 2008-2010, en leur qualité de participants à un projet de recherche plus approfondie et de construction des capacités ; 8 PM élaborés en Amérique du Sud entre 2009 et 2012 ; le profil de migration du Zimbabwe comme participant au plus grand projet de construction des capacités intitulé « *Zimbabwe Migration and Development Strategies* », incluant un fort facteur de santé en 2009-2010 ; le projet de progression de la migration au Soudan en 2009-2011, conduisant à l'établissement d'un « centre de Recherche et d'information sur la migration du Soudan » ; 4 MP participant au projet de Dialogue actuel de l'UE-ALC, incluant des activités de recherches additionnelles et construction des capacités et de liens avec la phase pilote du manuel du GMG sur l'Intégration de la migration dans la planification du développement ; ainsi que certains exercices futurs proéminents concernant les profils migratoires tels qu'en Afghanistan, République de Corée et à Madagascar, entre autres. Plus d'informations sont disponibles sur le lien suivant : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/migration - profiles>

¹⁰ Par exemple, une révision du « Integrated Information System on Migration and Asylum », conformément aux normes internationales et aux estimations issues des Politiques de frontières, permet d'estimer les flux de migration.

¹¹ La MTM n'a pas mis en œuvre des PM dans le sens strict du terme, mais rassemble des informations sur la migration irrégulière, la migration et le développement depuis 2006, par le biais de questionnaires, de collecte de données sur le terrain,

migration » et du processus de Rabat, font actuellement ou prévoient de faire prochainement.¹² L'objectif principal de la formulation de PM dans le cadre de ces Processus régionaux de consultation (PRC) consiste à soutenir la coopération intergouvernementale basée sur des faits et le développement conjoint de politiques. Par exemple, dans son discours de constitution en 2009, le « Prague Process » a déclaré que les profils migratoires représentent un objectif principal de ce processus. Aujourd'hui, la base de connaissances du « Prague Process » comprend 16 profils migratoires élargis, incluant cinq États membres de l'UE.¹³ Les résultats de ces profils migratoires élargis ont été directement utilisés pour une prochaine programmation du dialogue : le plan d'action du « Processus de Prague » établi pour les années 2012-2016 est presque exclusivement basé sur les priorités formulées dans ses profils migratoires. Cet exemple ainsi que d'autres prouvent que les profils migratoires, dès leur finalisation, ont un impact direct et positif sur la discussion au niveau politique. Par conséquent, les PM proposent un fondement commun basé sur des preuves pour faciliter les dialogues régionaux concernant la migration d'une part, et peuvent être utilisés en guise de points de référence politiquement approuvés en faveur d'une coopération concrète, d'autre part, ce qui représente une qualité revêtant une importance particulière dans les cadres multilatéraux.¹⁴

L'obstacle majeur généralement rencontré au tout début du processus de formulation de profils migratoires est le manque de données appropriées, et le fait que les données existantes soient éparpillées entre plusieurs agences et ministères différents, tous dotés de mandats et de cadres institutionnels variés, qui empêchent parfois le partage d'information. La formation de profils migratoires requiert et soutient à la fois la coopération inter-agence améliorée. L'exemple suscité de la Moldavie démontre que les mesures parallèles pour combler les fossés de données et soutenir la coopération et la collaboration inter-agences ont assuré l'appropriation durable du processus par les gouvernements. Tandis qu'il est souhaitable, en général, d'améliorer la qualité des données et de s'engager dans le développement des compétences, chaque État devrait établir le but et la portée de ses profils migratoires. L'amélioration des données peut s'avérer un exercice coûteux et à long terme. Toutefois, l'exercice de formation des profils migratoires peut constituer une étape importante du processus d'élaboration d'une stratégie de création de données sur la migration et le développement, pour faciliter l'intégration de la migration au sein des plans de développement nationaux. Les gouvernements peuvent obtenir des données plus complètes à un coût bas, par exemple en rajoutant certaines questions aux questionnaires existants ou, en promouvant la coopération entre les pays d'origine et de destination, pour s'assurer que ceux-ci partagent leurs données respectives efficacement et dans des délais respectables.

Le partage de données sur le plan régional peut être facilité par le biais d'outils proposés sur Internet, tels que *l'i-Map*¹⁵, une carte interactive disponible en ligne, qui permet de visualiser, en temps réel, plusieurs profils migratoires de pays PRC sur une plateforme commune pour favoriser l'échange

d'informations compilées par des agences partenaires du MTM, et d'autres sources ouvertes. Les profils par pays, les cartes et les visualisations qui en résultent sont partagées à travers *l'i-Map* en arabe, en anglais et en français, et aussi à travers des réunions et des ateliers intergouvernementaux informels d'experts, regroupant des officiels des États membres participant. Pour plus d'informations à cet effet, visitez le site Web suivant : <http://www.icmpd.org/MTM.1558.0.html>

¹² Pour vous informer davantage sur ces CPD, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.icmpd.org/Migration-Dialogues.1527.0.html>

¹³ Voir <http://www.imap-migration.org/index.php?id=474> Pour consulter la liste de profils migratoires élargis complétés.

¹⁴ Du fait qu'un portrait complet de migration nécessite généralement la contre-vérification des données de la collecte d'informations tant des pays d'origine que des pays de destination, la coopération bilatérale entre les différents membres du [Processus de Prague] a aussi été renforcée.

¹⁵ Conformément aux spécificités géographiques thématiques de chaque cadre de CPD ou régional, les profils disponibles sur *l'i-Map* proposent (1) une source d'information clé sur les acteurs, la législation, les politiques, les initiatives, les projets, les efforts de coopération, les données et les principaux défis identifiés par le pays concerné ; et (2) d'agir en guise de portail, car toutes les sources d'informations sont reliées par des hyperliens, ce qui facilite l'accès à une lecture plus approfondie, en faveur de la dissémination des sources d'information existantes, et qui réduit considérablement le temps requis pour identifier des sources clés. Certains CPD ont recours à des profils d'utilisateurs publiques et restreints. Voir <http://www.imap-migration.org> pour plus d'information à ce sujet.

régional et interrégional d'informations. Sur le plan global, le Dépositaire de profils migratoires¹⁶ disponible sur la plateforme pour les partenariats du FMMD propose un accès en ligne à une base de données globale de profils migratoires, ainsi que des supports et des outils de référence, dans le but d'apporter son soutien aux gouvernements dans le processus d'élaboration de profils migratoires. Le groupe de travail du FMMD sur la cohérence des politiques, les données et la recherche du Groupe de travail du GMG sur les données et la recherche promeuvent également l'utilisation des PM par les gouvernements et contribue à la formulation du concept et de la méthodologie des PM.

Les PM étant une initiative relativement récente, seuls quelques pays ont actualisé leurs PM à ce jour. La fréquence de formulation d'un PM peut être en lien avec l'objectif de ce PM et dépend de l'envergure requise pour un PM, notamment du fait qu'il requiert principalement des données statistiques ou un PM élargi complet, pourvu de recommandations politiques. Comme souligné depuis le FMMD tenu à Athènes en 2009, et ce au cours des trois ateliers thématiques du FMMD tenus à New York, Batumi et Manille respectivement en 2011,¹⁷ la valeur-ajoutée que comporte la possibilité de compiler toutes les données nationales disponibles sur la migration en un seul document représente bien plus qu'un simple cliché. Premièrement, la compilation de toutes les données nationales en un seul rapport pourrait révéler certaines ambiguïtés, certains empiètements ou certains fossés, concernant les capacités existantes pour définir, récolter, sauvegarder et/ou analyser correctement ces données qui ne sont pas vraiment requises. Deuxièmement, la standardisation et l'automatisation des données sur le plan national par le biais d'un PM offre la possibilité d'en faire usage comme outil de contrôle et comme mode de comparaison de données au fil du temps. Troisièmement, et prioritairement, les PM peuvent être utilisés comme base d'évaluation de l'efficacité des politiques de migration et de développement, puis pour adapter ou formuler de nouvelles recommandations de politiques en faveur de la migration et du développement, si jugé nécessaire. Le rôle que les PM peuvent jouer en tant qu'outil de planification des politiques de migration et d'intégration de cette dernière devrait continuer à être promu.

2.3 *Intégrer la migration dans les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)*

De nombreux États ont déjà inclus les questions de migration dans leurs Documents de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Cependant, une révision des DSRP récents démontre que peu n'ont pas encore adapté l'approche complète promue par le manuel du GMG, tout au moins selon ce que révèle la documentation des comptes rendus. La certitude quant au fait que les pays adoptent l'approche consultative recommandée par le manuel du GMG est plus difficile à évaluer. En effet, on sait peu en ce qui concerne les procédures suivies au niveau national par les pays, la base des preuves des références existantes de DSRP sur la migration, le contexte dans lequel elles ont été introduites (par exemple, quel rôle les priorités des partenaires de coopération ont joué) et l'existence de tout suivi en termes de formulation et de mise en œuvre des politiques.

Depuis le dernier rassemblement du FMMD à Genève, trois pays ont publié un nouveau DSRP, à savoir : la Guinée-Bissau, la République kirgize et le Lesotho, et six pays, notamment Djibouti, la Guinée, Haïti, le Kenya, le Libéria et le Tadjikistan, ont présenté un compte-rendu de progression.¹⁸ Ces pays varient entre ceux dotés de taux de migration et salaires conséquents et ceux dotés de taux similaires plus bas. Les taux d'émigration et de salaires pour les neuf pays susmentionnés figurent dans le tableau suivant.

¹⁶ Le Dépositaire des profils migratoires fut créé à l'initiative de l'OIM et de l'unité de soutien du FMMD. Son but consiste à promouvoir les débats autour de l'approche envers les PM et une compréhension mutuelle du concept des PM, à souligner les bonnes pratiques et les défis communs, à éviter d'empiéter sur les exercices reliés aux MP qui ont lieu dans le même pays, à encourager le partage d'expériences liées aux PM et à améliorer le potentiel de collaboration avec la société civile.

¹⁷ Le Groupe de travail du FMMD sur la cohérence des politiques, les données et la recherche, ainsi que le GT du GMG sur les données et la recherche, promeuvent également l'utilisation des PM par les États et contribuent à la formulation collective et à la méthodologie d'élaboration des PM.

¹⁸ Cette analyse a été préparée pour le FMMD par l'Université de Georgetown.

Tableau 1 : données sur la migration et les versements d'argent				
Nom	Émigrants (en milliers)	% de la population totale	Versements d'argent (en millions)	Versements d'argent (% du PIB)
Djibouti	13,5	1,5%	35	2,9
Guinée	103,1	14,9%	61	1,3
Guinée-Bissau	290,1	16,6%	52	5,0
Haïti	1009,4	9,9%	1571	11,7
Kenya	457,1	1,1%	2467	5,4
République kirgize	620,7	11,2%	1500	20,8
Lesotho	427,5	20,5%	753	28,6
Liberia	431,9	10,5%	33	2,5
Tadjikistan	791,1	11,2%	2680	31,0

Sources : Banque mondiale (2012) *Migration et Remittance Fact book 2011* et « Remittance Flows in 2011: An Update »

Il semble avoir peu de rapport entre le niveau absolu et l'envergure relative des flux de salaires en lien avec le PIB ou les taux d'émigration, et les questions relatives à l'intégration de la migration et du développement dans ces comptes rendus. Une comparaison des deux républiques du Centre de l'Asie illustre ce propos. Le Tadjikistan et la République kirgize ont tous deux des taux élevés de migration et dans les deux pays, les salaires représentent plus de 20 pour cent du PIB. Toutefois les DSRP de la République kirgize ne détenaient pratiquement aucune analyse sur la migration, à l'exception de rapports approfondis sur le besoin d'améliorer les conditions de travail des migrants et d'examiner la question de faible couverture des migrants dans les plans de sécurité sociale. Le terme « versement d'argent » n'apparaissait pas dans les DSRP et il n'y avait pas non plus de discussion sur une possibilité d'investissement ou toute autre forme de contribution de la part de la diaspora. D'autre part, le compte-rendu de progression du Tadjikistan incluait plusieurs références à la migration de la main-d'œuvre. Entre autres questions de référence, figuraient les résultats d'une recherche sur les migrants, leurs versements d'argent et la pauvreté, l'avant-projet d'une « stratégie nationale de la migration de la main-d'œuvre citoyenne de la République du Tadjikistan pour la période 2010-2015 » et des plans d'action, la mise en œuvre d'un accord entre la République fédérale de Russie et la République du Tadjikistan sur l'activité de la main d'œuvre et la protection des droits des citoyens tadjiks, incluant une assemblée conjointe des États du Tadjikistan et de la Russie, pour discuter des mécanismes d'automatisation et de régularisation de la migration, pour assurer la protection des droits et intérêts des migrants tadjiks, les possibilités d'emploi d'experts de la République du Tadjikistan pour la construction des infrastructures olympiques en Russie, des campagnes de sensibilisation du public à être tenues dans des écoles de formation tadjikes, et des mécanismes des organismes de crédit et leurs sociétés affiliées pour l'ouverture et la création de centres de services bancaires et de points de versement d'argent.

Le fait de contraster les pays africains, dont la plupart ont de forts taux d'émigration, souligne également certaines inconsistances en termes d'approches. Le Liberia, qui est actuellement en cours de réintégration d'une population conçue d'un grand nombre de réfugiés et de migrants, a une diaspora dynamique présente dans plusieurs pays et a des centaines, voire des milliers de réfugiés venus de la côte d'Ivoire durant la période d'élaboration du compte-rendu de progression. Le Liberia n'inclut aucune discussion sur aucune de ces questions, ce qui est incarné un contraste flagrant avec son DSRP de 2008, dans lequel la réintégration des réfugiés était débattue comme un défi majeur à relever. Le compte-rendu de progression incluait une analyse détaillée des flux financiers provenant de l'État et des donateurs à des fondations mais n'incluait aucune référence à tout versement d'argent. Au même moment, de nouveaux comptes rendus indiquaient que les versements d'argent avaient augmenté à 235\$ millions au cours du premier trimestre 2010 (les données officielles semblent sous-

estimer les taux de versement d'argent et les affichent comme représentant seulement 2,5 % du PIB). De plus, bien que presque 15 pour cent de la population guinéenne ait émigré, à l'exception d'une référence aux réfugiés dans le cadre d'étapes à franchir pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, il est probable que les données officielles de la Guinée sous-estiment les taux de versements d'argent en nombres absolus et comme une partie du PIB.

Paradoxalement, la Guinée-Bissau, dont 17 pour cent de la population vit à l'étranger, a débattu sur plusieurs questions liées à la migration et au développement, incluant les moyens de promouvoir les versements d'argent par le biais d'un code d'investissement qui renforcerait la capacité et formaliserait les secteurs bancaires et les milieux d'affaires. Référence est également faite à l'intention de mobiliser les contributions de la diaspora telle l'une des composantes d'une stratégie de croissance forte, durable et en faveur des pauvres. Le Lesotho, qui est également un pays doté de taux d'émigration élevés, s'est concentré principalement sur le déplacement des schémas d'emploi dans le secteur minier en Afrique du Sud, qui a réduit la migration dans ce secteur. Le DSRP inclut des données issues d'une étude par foyer qui a démontré que les foyers dont les hommes émigrent ont tendance à avoir une meilleure situation financière que d'autres. Ce document débat aussi sur le besoin pour le Lesotho de créer des partenariats avec sa diaspora et de revoir ses propres politiques d'émigration afin d'augmenter les services de reprise. De manière plus consistante conformément aux attentes, le DSRP préparé par le Kenya et Djibouti ont relativement peu de données sur la migration internationale (seulement 1 à 1,5% de leurs populations sont des émigrants). Djibouti débat sur la migration locale, particulièrement en ce qui concerne les mouvements ruraux vers les régions urbaines, de façon plus détaillée.

Les quatre pays africains dotés de taux d'émigration importants reflètent des insuffisances en termes de collecte de données sur les flux de versements d'argent. Il n'y a pas de statistiques officielles en Guinée, mais ce qui semble être considéré comme des sous-estimations dans les autres pays, en comparaison avec des rapports officiels sur les versements d'argent. Le Kenya, paradoxalement, affiche de forts taux de versements d'argent de la part d'un nombre comparable, sinon proportionnel, d'individus.

Le plus surprenant sans doute, vu le volume de transactions de versements d'argent et l'importance de la migration pour l'économie du pays, le compte-rendu de progression sur Haïti comportait quelques références à la migration, aux versements d'argent ou aux contributions de la diaspora, même dans le cadre de la reconstruction post-tremblement de terre. Le DSRP a débattu sur la nécessité d'examiner les problèmes sociaux issus de l'émigration, la déportation et les rapatriements en masse.

Ce compte-rendu indique qu'il y a toujours une grande nécessité d'avoir recours au manuel. Les résultats des projets pilotes seront informatifs pour permettre l'avancement dans le processus d'identification du type d'assistance technique et de formation qui seront requis pour qu'une attention plus uniforme soit accordée aux questions à variantes multiples soulevées par la migration et le développement. Le DSRP et les comptes rendus de progression qui ont intégré la migration dans leur planification du développement pourraient être partagés à bon escient en guise de modèle pour les autres. Par conséquent, un compte-rendu plus complet devrait être effectué à partir des DSRP et des comptes rendus de progression des DSRP, pour trier des leçons qui s'appliqueraient dans le processus d'intégration de la migration dans la planification du développement.

3. Questions et résultats possibles

3.1 *Questions pour orienter la discussion*

- a) Quelles sont les leçons tirées en ce qui concerne la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des trois outils (l'intégration de la migration au développement, les profils migratoires et les DSRP) ?**

- b) **Comment les agences de développement ont-elles travaillé pour parvenir à intégrer la migration au cœur de la coopération en faveur du développement ?**
- c) **Comment les gouvernements et les autres parties prenantes peuvent-ils assurer la cohérence et les synergies adéquates entre ces différents outils ?**
- d) **De quelle assistance les gouvernements, en particulier ceux des pays en voie de développement, ont besoin de la part des organisations internationales qui soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre de ces outils, et comment une meilleure coordination peut-elle être assurée entre les donateurs et les organismes internationaux de soutien ?**
- e) **Comment les gouvernements peuvent-ils mieux planifier d'intégrer la migration dans des plateformes internationales clés de développement, particulièrement en ce qui concerne le Cadre MDG/post-2015 ?**

3.2 *Résultat possibles*

- a) Les gouvernements conçoivent/développent des politiques nationales complètes sur l'intégration de la migration et du développement, de profils migratoires élargis et d'autres stratégies de développement liées à la migration, pour s'assurer que les plans nationaux de développement englobent l'analyse et prennent totalement en considération la contribution de la migration au développement.
- b) L'interrelation, le rôle de renforcement mutuel et le recours synergique à ces outils est promu en faveur des politiques prouvées et cohérentes de migration et de développement à tous les niveaux (intergouvernemental, multilatéral et à multiples parties prenantes).
- c) Les méthodes et les indicateurs sont développés pour mesurer et évaluer l'impact de la migration sur le développement.
- d) La compétence du gouvernement quant à mener des processus d'intégration est renforcée, ce qui peut être acquis par le biais d'initiatives complémentaires telles que :
 - *La création d'un groupe d'experts de la migration et du développement, qui pourrait conseiller les gouvernements et leurs partenaires, et le rôle amélioré des équipes de pays de l'ONU (UNCTs).*
 - *La facilitation d'exercices d'intégration réciproques au long des couloirs de migration, impliquant à la fois les pays d'origine, de transit et de destination.*
 - *La facilitation des échanges Sud-Sud et des missions d'assistance technique pour soutenir les processus d'intégration de la migration.*
 - *La création de bonnes pratiques d'intégration de la migration au sein de la planification du développement.*
- e) Les gouvernements mettent en place des mesures appropriées pour l'amélioration des politiques, des programmes et de la cohérence institutionnelle, tant au sein des gouvernements qu'entre les différents États et d'autres acteurs. Une coordination interministérielle et interdépartementale correspondante devrait avoir lieu au plus haut niveau possible.
- f) L'implication et la valeur ajoutée de la société civile dans le processus d'intégration des gouvernements et les résultats connexes doivent être encouragés. L'objectif devrait consister à débattre et accéder aux résultats et à la valeur ajoutée, s'il y en a, des partenariats participants, entre les gouvernements, les acteurs de la société civile, et/ou les

parties prenantes du secteur privé qui ont été assimilés comme partie intégrante des processus d'intégration.

- g) La préconisation de l'inclusion des questions appropriées à l'ordre du jour du développement, dans les discussions sur la migration et le développement et vice versa (telles que les questions adressées dans l'ordre du jour du développement post 2015/MDG, le suivi du *Rio+20*, *ICPD Beyond 2014*, l'UNFCCC, la conférence de l'ONU sur des pays en développement, et l'OMC).
- h) Une plus grande considération de la migration locale et des dynamiques d'urbanisation devrait être assurée dans le processus d'intégration de la migration, incluant la nécessité d'une coordination entre les gouvernements sur le plan local et sur le plan national en ce qui concerne la migration et le développement ; et envers la création d'un dialogue entre le FMMD et les réseaux urbains.
- i) Les gouvernements et les acteurs non-étatiques incluant le GMG et d'autres organismes internationaux, partagent toutes les informations nécessaires sur les outils de planification de la migration et du développement, sur le plan bilatéral, aux niveaux régional et global.
- j) La plateforme du FMMD pour le Dépositaire des partenariats, lorsque de telles informations sur les outils de planification de la migration et du développement sont disponibles, a été testée comme un moyen utile et favorable au partage de l'information et un mécanisme de stimulation de la prise de conscience ;